



## Comité républicain de la Roche de Mûrs-Erigné



### Calendrier républicain

Dans le calendrier républicain, le début de l'année est fixé au minuit qui précède l'équinoxe d'automne. Le premier jour de l'année, le 1<sup>er</sup> vendémiaire, est donc le jour de l'équinoxe d'automne. L'égalité civile et morale proclamée par la République le 22 septembre 1792 est marquée dans le ciel par l'égalité entre le jour et la nuit, le jour de l'équinoxe. Certaines années ont 365 jours et d'autres 366.

L'année est composée de 12 mois de 30 jours auxquels on ajoute des "jours complémentaires". Ce sont les sansculottides.

Chaque mois est divisé en 3 périodes de 10 jours, les décades. En plus de l'avantage de la numérotation décimale, les doigts des mains peuvent, dans un usage familier, servir à la désignation des jours.

Les mois portent les noms de Vendémiaire (les vendanges), Brumaire (les brouillards), Frimaire (le froid), Nivôse (la neige), Pluviôse (les pluies), Ventôse (le vent), Germinal (le développement de la sève et germination), Floreal (la floraison), Prairial (la récolte des prairies), Messidor (les

moissons), Thermidor (la chaleur) , Fructidor (la récolte des fruits).

Les jours d'une décade sont numérotées de 1 à 10 (Primidi, duodi etc...). Ils ont été et successivement les jours de l'égalité, de la liberté, des couleurs nationales, de l'arme de l'homme libre, de nos richesses terriennes, de nos richesses industrielles, de la force qui nait de l'union, de l'instrument de nos victoire, des vertus sociales et du repos, chacune de ces notions étant représentée par un symbole.

Cliquer ci-dessous pour obtenir un tableau de correspondances entre calendriers

[An 232 \(à partir du 23 septembre 2023\)](#)

[An 231 \(à partir du 23 septembre 2022\)](#)

[An 230 \(à partir du 22 septembre 2021\)](#)

[An 229 \(à partir du 22 septembre 2020\)](#)

[An 228 \(à partir du 23 septembre 2019\)](#)